

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20260212

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,
18 février 2026	
Date d'affichage	
18 février 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 37	

Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET 2026
CONSTRUCTION CAMPUS CONNECTE A SAINT CALAIS
Autorisation de programme et crédits de paiement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20220218 du 24 février 2022, ouvrant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Vu la délibération n°20230220 du 23 février 2023, modifiant la durée et les crédits de paiement de l'autorisation de programme, pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Vu la délibération n°20240315 du 28 mars 2024, modifiant le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Vu la délibération n°20250213 du 27 février 2025, modifiant la durée et le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, pour la construction d'un campus connecté à Saint Calais,

Monsieur le Président rappelle le projet et explique qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement annuels, et la durée, comme suit :

numéro de l'Autorisation de programme	Libellé	Montant total du projet	Crédits de paiement					
			2022	2023	2024	2025	2026	2027
2022-2	Construction campus connecté Saint Calais	1 500 000 €	28 242 €	2 087 €	10 498 €	314 159 €	1 144 014 €	1 000 €
	<i>pour rappel, AP/CP du 27/02/2025</i>	<i>1 550 000 €</i>	<i>28 242 €</i>	<i>2 087 €</i>	<i>10 498 €</i>	<i>1 160 000 €</i>	<i>349 173 €</i>	
	<i>pour rappel, AP/CP du 28/03/2024</i>	<i>1 400 000 €</i>	<i>28 242 €</i>	<i>2 086 €</i>	<i>80 000 €</i>	<i>1 289 672 €</i>		
	<i>pour rappel, AP/CP du 23/02/2023</i>	<i>1 280 000 €</i>	<i>28 242 €</i>	<i>40 000 €</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>11 758 €</i>		
	<i>pour rappel, AP/CP du 24/02/2022</i>	<i>1 280 000 €</i>	<i>633 700 €</i>	<i>646 300 €</i>				

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 36 voix POUR, 1 voix CONTRE :

- **MODIFIE** les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, et la durée, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

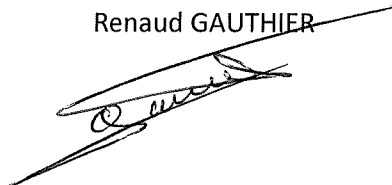
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS